DLP 2-4-79092300

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " BRETAGNE "
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36-01-74

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F 60 F
Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94

Imprimerie de la station " Bretagne " - Directeur-Gérant : P. JOURNET — Numéro du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 528 AD

BULLETIN N° 4 — 30 MARS 1979

CULTURES FRUITIÈRES

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les risques de contamination sont encore extrêmement faibles pour les raisons suivantes :

1°) - les ascospores (germes) susceptibles d'être libérées des feuilles mortes à l'occasion des pluies, sont actuellement très peu nombreuses.

2°) - les organes verts réceptifs à la Tavelure ne sont pas encore développés ou ne représentent, suivant les variétés, qu'une surface très réduite.

La décision de la première intervention contre la Tavelure doit, en conséquence, être prise en fonction :

- de la précocité de la végétation et notamment du nombre de feuilles déjà formées,

- de la sensibilité des variétés aux attaques de Tavelure.

Pour un même stade végétatif, il est actuellement prématuré de traiter les variétés peu sensibles, alors qu'une première pulvérisation anti-tavelure peut se justifier sur variétés sensibles, au cours des prochains jours. Sur poiriers, utiliser un produit cuprique.

REMARQUES CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DES TRAITEMENTS ANTI-TAVELURES

Après le premier traitement, le renouvellement de la protection contre la Tavelure doit être prévu en fonction de trois critères :

1°) - l'importance du danger que constituent les ascospores et les conidies susceptibles d'être présentes dans la nature. Vous en serez informés dans nos bulletins.

2°) - la rapidité du développement végétatif qui varie suivant le climat, mais aussi en fonction de l'exposition du verger, des variétés, des fumures ...

Nous donnerons des indications générales concernant cet élément, mais il est nécessaire que l'arboriculteur, dans son exploitation, fasse de fréquentes observations pour connaître la progression de la végétation.

3°) - l'action lessivante des pluies. A ce sujet, nous rappelons que deux cas sont à considérer :

.../...

P. 120

a) - la pluie intervient alors que la bouillie pulvérisée n'a pas encore "séché" sur les arbres : il suffit de quelques millimètres de pluie pour éliminer le fongicide. Un nouveau traitement est alors nécessaire au plus tôt.

b) - la bouillie a eu le temps de "sécher" avant l'arrivée de la pluie : le fongicide résiste beaucoup mieux au lessivage et l'on considère qu'environ 20 à 25 millimètres de pluie au total sont nécessaires pour l'éliminer presque entièrement et obliger à refaire un traitement.

L'importance de l'élimination du fongicide par les pluies peut être appréciée dans chaque exploitation grâce à l'emploi d'un pluviomètre mis en place près du verger.

En notant chaque jour la hauteur des pluies, il est facile à chacun de déterminer le moment où il conviendra d'effectuer un nouveau traitement.

OIDIUM DU POMMIER

Sur les variétés sensibles à l'Oïdium, la lutte chimique doit commencer en même temps que celle dirigée contre la Tavelure et se poursuivre pendant toute la période de développement foliaire.

Utiliser l'un des produits suivants :

MATIERES ACTIVES (M.A.)	DOSE M.A./hl	SPECIALITES
binapacryl	50 g	Ambox
bupirimate	10 g	Nimrod
chinométhionate	7,5 g	Morestan
dinocap	25 g	nombreuses
pyrazophos	30 g	Afugan
soufre micronisé	600 g	nombreuses
soufre pour poudrage		nombreuses
triadiméfon	5 g	Bayleton
triforine	33,3 g	Funginex, Saprol

A noter que les soufres mouillables sont phytotoxiques sur le groupe des variétés "Red" et sur "Granny Smith" dans certaines situations, à partir de la floraison. Le chinométhionate et le dinocap ne doivent pas être mélangés avec le thirame.

Avant de traiter, supprimer et brûler les pousses atteintes.

GRANDES CULTURES

TRAITEMENT FONGICIDE DES SEMENCES DE POMMES DE TERRE

Les fongicides autorisés en traitement des semences, pour lutter contre le Rhizoctone brun, figurent dans le tableau de la page suivante. Leur efficacité à l'égard de la Gale argentée et du Phoma (gangrène) y est également mentionnée.

G. CHERBLANC
Chef de la Circonscription
phytosanitaire "Bretagne"

Dernière note : Bulletin n° 3 du 13 mars 1979

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

CIRCONSCRIPTION "BRETAGNE"

30 MARS 1979

FONGICIDES AUTORISES A LA VENTE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES DE POMMES DE TERRE

MATIERES ACTIVES (SPECIALITES)	DOSES EN M.A.	GALE ARGENTEE	PHOMA	RHIZOCTONE	OBSERVATIONS
Aminobutane	28 g/q		+		Fumigation
Bénomyl (Benlate)	200 g/hl 6 g/q	+	+ +	+	Trempage 5 minutes* Pulvérisation fine**
Carbendazime (Bavistine)	200 g/hl		+	+	Trempage 5 minutes*
Iprodione (Rovral)	400 g/hl			+	Trempage 5 minutes*
Mancozèbe (Dithane M 45 à 80 %, Sandozèbe à 70 %)	240 g/q			+	Poudrage
Thiabendazole (Tébuzate) (Tébuzate, Mertect)	240 g/hl 6 g/q		+ +		Trempage 5 minutes* Pulvérisation fine**
Thiophanate-méthyl (Pelt 44 P et L)	400 g/hl 350 g/hl 280 g/hl	 +	+	 +	Trempage 5 minutes*
Carbendazime + Manèbe (Bavistine M)	120 g/hl 1 000 g/hl		+	+	Trempage 5 minutes*
Manèbe + Thiabendazole (Manolate TZ)	300 g/hl 180 g/hl			+	Trempage 5 minutes*



* Pour les trempages, ne pas oublier de maintenir la concentration de la bouillie suivant les indications données par les notices des fabricants

** La pulvérisation fine nécessite environ 2 l de bouillie par tonne de semence